Council of Europe
Note to Editors NEWS
tel : +33 (3)88 41 25 60 / fax : +33 (3)88 41 39 11 / e-mail : pressunit@coe.int

PACE confirms the ratification of the credentials of the Russian delegation

Strasbourg, 01.10.2008 - The Parliamentary Assembly of the Council of Europe (PACE) today decided to confirm the ratification of the credentials of the Russian delegation, while recalling that it can be seized again of the matter "at any moment".

The parliamentarians considered that the recent war between Russia and Georgia constitutes in itself "a serious violation of the Statute of the Council of Europe" and of their obligations and commitments as member states. However, following the proposals by the rapporteur Andreas Gross (Switzerland, SOC), the parliamentarians said it is essential to ensure that dialogue and mutual building of trust can be pursued between the two sides, but also between each of them and the Assembly. In order for this dialogue to be constructive and meaningful, they said, it is essential that Russia "implements the EU-brokered cease-fire agreement" and in particular withdraws its troops to positions *ex ante* the war and allows the deployment of EU and OSCE monitors.

On 12 September 2008, 24 members of the Assembly signed a motion asking for the reconsideration of the previously ratified credentials of the Russian delegation on substantial grounds under Rule 9 of the Rules of Procedure of the Assembly and, in particular, "on the grounds of serious violations of the basic principles of the Council of Europe mentioned in the Preamble to the Statute" in relation with "the conflict opposing two member states of the Council of Europe in the South Caucasus".

- Voting result
- Request to reconsider the credentials of the Russian delegation to PACE (12.09.2008)

L'APCE confirme la ratification des pouvoirs de la délégation russe

Strasbourg, 01.10.2008 - L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a décidé aujourd'hui de confirmer la ratification des pouvoirs de la délégation russe, tout en rappelant qu'elle peut être saisie à nouveau de cette question « à tout moment ».

Les parlementaires ont considéré que la guerre récente entre la Russie et la Géorgie constitue en soi « une grave violation du Statut du Conseil de l'Europe » et de leurs obligations et engagements en tant qu'Etats membres. Néanmoins, en suivant les propositions du rapporteur Andreas Gross (Suisse, SOC), les parlementaires ont estimé qu'il faut assurer que le dialogue et l'établissement de la confiance mutuelle se poursuivent entre les deux parties, mais également entre chacune d'entre elles et l'Assemblée. Pour que ce dialogue puisse être constructif et avoir du sens, ont-ils dit, il est essentiel que la Russie « applique l'accord de cessez-le-feu » conclu sous les auspices de l'UE, « retire ses troupes jusqu'aux positions d'avant la guerre » et autorise le déploiement des observateurs de l'UE de l'OSCE.

Le 12 septembre 2008, 24 membres de l'Assemblée ont signé une proposition de résolution demandant le réexamen des pouvoirs déjà ratifiés de la délégation russe pour des raisons substantielles, conformément à l'article 9 du Règlement et, en particulier, « au motif de violations graves des principes fondamentaux du Conseil de l'Europe mentionnés dans le préambule de son Statut » dans le contexte du « conflit opposant, dans le Sud du Caucase, deux Etats membres du Conseil de l'Europe ».

- Résultat du vote
- Demande de réexamen des pouvoirs de la délégation russe auprès de l'APCE (12.09.2008)

ED168b08